

Enduro de Pâques 2012

ORGANISATION CARPE ROYALE D'HOSTENS.

20 ÉQUIPES MAXIMUM

DURÉE 72 HEURES DU VENDREDI 06/04/2012 AU LUNDI 09/04/2012.

DÉROULEMENT DE L'ENDURO :

VENDREDI 06/04 : **7h00** ACCUEIL DES PARTICIPANTS AVEC
CAFÉ ET VIENNOISERIES.

7H30 TIRAGE AU SORT DES POSTES.

10H00 DÉBUT DE L'ENDURO.

LUNDI 09/04 : **10H00** FIN DE L'ENDURO.

12H00 CLASSEMENT REMISE DES LOTS
ET APÉRITIF.

13H00 REPAS OFFERT PAR L'AAPPMA.

ENDURO DE PÂQUES 2012

72 HEURES

DU 6/04--10HEURES AU 9/04--10 HEURES

BULLETIN D'INSCRIPTION

	CAPITAINE	ÉQUIPIER
NOM		
PRÉNOM		
ADRESSE		
TÉLÉPHONE		
E-MAIL		
CLUB ou AAPPMA		
SIGNATURE		

MONTANT DE L'INSCRIPTION 100 EUROS PAR ÉQUIPE.

PARTICIPATION AU REPAS DU LUNDI 09/04/2011 : CAPITAINE : OUI NON

ÉQUIPIER : OUI NON

NOMBRE DE REPAS ACCOMPAGNATEUR: _____ X 15 EUROS

LES ENGAGEMENTS NE SERONT PRIS EN COMPTE QU'AU RETOUR DU BULLETIN D'INSCRIPTION ET DU RÉGLEMENT.

RÉGLEMENT A L'ORDRE DE: LA CARPE ROYALE D'HOSTENS.

VEUILLEZ RENVOYER LE BULLETIN D'INSCRIPTION ET LE RÉGLEMENT A L'ADRESSE SUIVANTE: SOULAT BRUNO--8 CHEMIN DE BOUTIN-ARNAUD--33133 GALGON

TEL:06/30/44/66/88

E-MAIL:bsoulat33@gmail.com

REGLEMENT ENDURO 2012 DE LA CARPE ROYALE D'HOSTENS

- Équipe de 2 pêcheurs pour un nombre maxi de 8 cannes.
- 1 hameçon par ligne, montage au cheveu obligatoire.
- Pêche au flotteur, swing tip et quiver tip interdite.
- Interdiction de rentrer dans l'eau pour lancer les lignes ou amorcer.
- Interdiction d'éclairer l'eau .
- Utilisation interdite de toutes embarcations, de bateaux amorceur, float-tube, lance-bouillettes pneumatique.
- L'installation des cannes à pêches se fait uniquement à l'intérieur des rings matérialisés.
- Seuls les concurrents régulièrement inscrits ont le droit de manipuler le matériel de pêche et uniquement dans leur propre ring.
- L'aide de personnes étrangères à l'enduro est formellement interdite.
- L'action de pêche est liée à la présence du pêcheur dans son ring sinon les cannes doivent être sorties de l'eau.
- Les poissons seront pesés avec les pesons des arbitres et remis à l'eau immédiatement.
- Tout trouble de quelque nature qu'il soit pourra entrainer une rétrogradation au classement voir une disqualification de l'enduro.
- Tous les problèmes ou litiges durant le déroulement de l'épreuve seront à porter immédiatement à la connaissance du président de l'AAPPMA.
- L'AAPPMA La Carpe Royale d'Hostens décline toute responsabilité en cas d'accident, bris ou vol de matériel ou tout faits délictueux de la part d'un participant à l'enduro.
- Les organisateurs se réserve le droit d'annuler l'enduro en cas de force majeur.
- Aucun remboursement ne sera accordé au participant quittant l'enduro de son propre chef ou en cas d'exclusion.

LE FAIT DE SIGNER CE RÈGLEMENT EN IMPLIQUE SA TOTALE ACCEPTATION

CAPITAINE Mr-Mme:	ÉQUIPIER Mr-Mme:
LU ET APPROUVÉ LE: / /2012	LU ET APPROUVÉ LE: / /2012
SIGNATURE	SIGNATURE

REGLEMENT ENDURO 2012 DE LA CARPE ROYALE D'HOSTENS

- Équipe de 2 pêcheurs pour un nombre maxi de 8 cannes.
- 1 hameçon par ligne, montage au cheveu obligatoire.
- Pêche au flotteur, swing tip et quiver tip interdite.
- Interdiction de rentrer dans l'eau pour lancer les lignes ou amorcer.
- Interdiction d'éclairer l'eau .
- Utilisation interdite de toutes embarcations, de bateaux amorceur, float-tube, lance-bouillettes pneumatique.
- L'installation des cannes à pêches se fait uniquement à l'intérieur des rings matérialisés.
- Seuls les concurrents régulièrement inscrits ont le droit de manipuler le matériel de pêche et uniquement dans leur propre ring.
- L'aide de personnes étrangères à l'enduro est formellement interdite.
- L'action de pêche est liée à la présence du pêcheur dans son ring sinon les cannes doivent être sorties de l'eau.
- Les poissons seront pesés avec les pesons des arbitres et remis à l'eau immédiatement.
- Tout trouble de quelque nature qu'il soit pourra entraîner une rétrogradation au classement voir une disqualification de l'enduro.
- Tous les problèmes ou litiges durant le déroulement de l'épreuve seront à porter immédiatement à la connaissance du président de l'AAPPMA.
- L'AAPPMA La Carpe Royale d'Hostens décline toute responsabilité en cas d'accident, bris ou vol de matériel ou tout faits délictueux de la part d'un participant à l'enduro.
- Les organisateurs se réserve le droit d'annuler l'enduro en cas de force majeur.
- Aucun remboursement ne sera accordé au participant quittant l'enduro de son propre chef ou en cas d'exclusion.